Travailler en sécurité avec la tronçonneuse lors d'activités non forestières (Module MS) – Recyclage

REFERENCE: SEC116
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de tronçonneuses lors d'activités non forestières doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de tronçonneuses lors d'activités non forestières doivent suivre une formation de recyclage tous les 5 ans.

Public cible

Utilisateurs de tronçonneuses lors d'activités non forestières

Contenu

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu)

L'évaluation théorique et pratique se réalise en continu lors de la formation pratique (documentée par écrit). Le participant devra obtenir 70 % des points.

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Des équipements de protection individuelle adaptés à la formation pratique (classes de protection anticoupures - tenir compte de la vitesse de la chaîne, ...) devront être fournis par les participants.

Avant le début de la formation, les stagiaires doivent **disposer d'un certificat de formation antérieure ayant moins de 5 ans.**

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

Le module « FW-MS1 » ou le module « FW-MS-1&2 » valide également le module « MS ».

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance d'Accident.